

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**de la MOYENNE MOSELLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
*des Délibérations du Conseil de la Communauté de Communes*  
*de la Moyenne Moselle*

---  
**Séance du 10 MARS 2011**

**Date de convocation :**  
**28 février 2011**

L'an deux mille onze, le dix mars à 20 heures 30  
Le Conseil de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle, s'est réuni  
au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de M. Philippe AUSSEDAT

**Nombre de conseillers :**

\* en exercice    35  
\* présents        26  
\* votants         33

Étaient présents : Tous les membres, sauf :

Étaient excusés : Mr Denis BASTIEN, Melle Muriel DEVINCEY, Mr Gérard  
avec pouvoir    GORIUS, Mmes Christiane LOEFFEL , Maryse GILLET,  
Mrs Noël TROUY, Michel LEGRAS

Etaient absentes : Mmes Véronique THIRIOT, Josiane HAMANN,

**Délib. n° 1093/11**

Mr Frédéric DULOT a été désigné en qualité de secrétaire de séance

**Objet :** Budget Annexe ASSAINISSEMENT

- Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2010 (avant le vote du compte administratif correspondant)

Le Président expose à l'assemblée que l'instruction comptable M 14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion, les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Mais, pour des raisons techniques, le compte de gestion et par conséquent le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date limite du vote du budget primitif.

L'inscription M14, modifié par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L 2311-5 du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, constate les résultats de l'exercice 2010.

.../...

<b>COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT</b>		<b>Dépenses (colonne 1)</b>	<b>Recettes (colonne 2)</b>	<b>solde (+ ou -) (colonne 2 - colonne1)</b>
<b>section de fonctionnement</b>	<b>résultats propres à l'exercice 2010</b>	312 755.75	428 286.68	+ 115 530.93
	<b>résultats antérieurs</b>	-	369 511.62	+ 369 511.62
	<b>résultats à affecter</b>	312 755.75	797 798.30	+ 485 042.55
<b>section d'investissement</b>	<b>résultats propres à l'exercice 2010</b>	172 941.84	300 585.91	+ 127 644.07
	<b>résultats antérieurs</b>	-	552 241.31	+ 552 241.31
	<b>résultats à affecter</b>	172 941.84	852 827 22	+ 679 885.38
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2010</b>	<b>fonctionnement</b>	-	-	-
	<b>investissement</b>	-	-	-
<b>Résultats cumulés 2010 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement</b>		485 697.59	1 650 625.52	+ 1 164 927.93
<b>Reprise anticipée en 2011</b>	Prévision d'affectation en réserve (inv.1068)	-	-	0.00
	Report en fonctionnement au 002 en recettes	-	-	485 042.55

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2010.

Résultat global de la section de fonctionnement 2010	+ 485 042.55
Solde d'exécution de la section d'investissement 2010	+ 679 885.38
Solde des restes à réaliser d'investissement 2010	-
Besoin de financement de la section d'investissement	0.00
Couverture du besoin de financement (1068)	0.00
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en Réserves 002)	485 042.55

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2010.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à CHARMES  
Le 10 mars 2011  
Le Président,  
Philippe AUSSÉDAT  
Maire de PORTIEUX